

# VILLEFRANCHE RENNEVILLE AVIRON CLUB

## DU LAURAGAIS

### R E G L E M E N T D E S R E G A T E S

Tout rameur participant à une régates doit le signaler 15 jours avant la date de celle-ci au responsable de sa catégorie.

Tout rameur participant à une régates doit posséder :

- La **tenue officielle du club** (en vente au club : tee-shirt ou combinaison)
- Sa carte d'identité,
- Sa licence (signée par le médecin)
- Une clef plate de 10mm et de 13mm.

Tout rameur participant à une régates doit s'informer de l'heure et du lieu de départ ainsi que des modalités pratiques pour les déplacements de plusieurs jours dans la semaine précédant celui-ci.

La participation financière des rameurs aux régates de plus d'une journée est fixée au cas par cas (en fonction des frais qui sont supportés par le club). Cette éventuelle participation aux frais ne pourra pas excéder **5 €**.

Le transport des rameurs mineurs est pris en charge par des personnes licenciées auprès de la FFA ou par des parents (devant posséder une assurance responsabilité civile à l'égard des personnes transportées) accompagnant leurs enfants licenciés.

Toute pénalité financière au cours d'une compétition due au non-respect du règlement est à la charge du rameur.

Sur le lieu des régates, la responsabilité du collectif est à la charge du chef de convoi et déléguée aux responsables de catégorie s'ils sont présents. Par conséquent, toute consigne de ces personnes aux rameurs, majeurs ou non, doit être respectée.

D'une manière générale, le comportement des personnes (rameurs, responsables et accompagnants) doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui, de civilité et de sportivité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur (tabac, alcool, sommeil, alimentation ... sportivité, respect de l'adversaire et de l'arbitre, pondération du langage ...).

Le rameur doit éviter d'apporter des objets de valeurs en régates (téléphone, Ipad, Ipad, appareil photo...). S'il le fait, ces objets sont sous son entière responsabilité.

Ce présent règlement peut être amené à évoluer au cours de l'année. Comme pour le règlement intérieur, toute modification sera signalée par un affichage en rouge au club et par courriel à l'attention de tous les adhérents.

### R E N S E I G N E M E N T S E T C O N T A C T S

Club d'aviron labélisé Ecole d'aviron 1 étoile – Affilié Fédération Française d'Aviron – Ligue Occitanie

Adresse : écluse de Renneville – 31290 Renneville

Plan d'eau : canal du Midi – entre les écluses de Gardouch et d'Encassan

Email du club : [vrac31290@gmail.com](mailto:vrac31290@gmail.com)

blog : <http://vrac31290.blogspot.com>

Président et Entraîneur Fédéral : Antoine au 06 16 18 38 51

Trésoriers : Christine et Patrick – Secrétaire : Françoise